



Demande de bourse de collège - Année scolaire 2015-2016

publié le 07/09/2015 - mis à jour le 02/10/2015

Descriptif :

Remise impérative du dossier au plus tard le jeudi 24 septembre !

Un dossier de bourse a été distribué à chaque élève.

Ce dossier soigneusement renseigné et accompagné des documents demandés doit être impérativement remis au secrétariat du collège **au plus tard le lundi 28 septembre**.

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir ce dossier n'hésitez pas à téléphoner au secrétariat du collège :

Pour le contacter :

- par téléphone au 05 49 03 00 93 (horaires : 8h05-12h05 ; 13h15 17h00).
- par courriel, ce.0861092v@ac-poitiers.fr

Vous voulez savoir si vous avez le droit aux bourses du second degré ? Il vous suffit de vous connecter à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/bourses-de-college> .



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.